

ASSOCIATION « LE BOIS JOLI »

Gestion-Animation

Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 2021

Ouverture de la séance à 18h10.

Etaient présents : Messieurs LEGOIS Philippe Président, Nicolas Bertrand Maire et 1er vice-président, Housard Serge 1^{er} adjoint et 2ème vice-président, Mesdames Prévost Edwige adjointe, Lejeune Sophie conseillère municipale, Langlois Nathalie conseillère municipale et Secrétaire, Allard Béatrice conseillère municipale, Mainnemarre Germaine ,Messieurs Laine Kleber, Mme Delahaye Marie-Thérèse , Mr Hebert Francis, Mr Dumets Bernard trésorier Mme Greco Stéphanie comptable, Mr Pasquier Dominique commissaire aux comptes, Mr Pommier Pascal Directeur EHPAD

Excusés : Mme Lorand Pasquier Yvette, Mr Carion Alain, Mme Hellot Florence expert-comptable

I - Première résolution : Lecture et approbation des procès-verbaux.

- Après lecture du procès-verbal du 29/06/2020, **le document est approuvé à l'unanimité.**
- Après lecture du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21/05/2021, **le document est approuvé à l'unanimité.**

Mr le Président propose que dorénavant les comptes rendus soient envoyés aux membres afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion suivante.

II - Deuxième résolution : Lecture du rapport moral 2020

Mr le Président adresse à Mme LEFEBVRE ses remerciements pour avoir présidé l'association pendant cette année 2020, année atypique rendue difficile par la crise sanitaire covid 19.

Il présente le rapport moral de l'année 2020.

(Cf rapport en annexe 1)

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

III - Présentation du bilan de l'exercice 2020

En l'absence de Mme HELLOT expert-comptable, M PASQUIER commissaire aux comptes présente le bilan comptable de l'EHPAD et de l'association.

Le budget de l'EHPAD est de **2 657 392.08 €**

Le résultat est déficitaire en 2020 de **46 711.25€**

Il précise que les dépenses de personnel sont en forte augmentation. **+ 237 525€**

Les charges fixes sont stables, **803 459.93** euros cette année contre **813 147.43** l'année précédente.

Pour pallier à cela il existe des fonds propres à hauteur de **608 000** euros, montant de la trésorerie.

M PASQUIER précise, « *la météo en termes d'activité reste bonne pour l'association* ».

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

IV- Quatrième résolution : Rapport du commissaire aux comptes

M PASQUIER présente le rapport du commissaire aux comptes cf. rapport annuel joint en annexe 2.

Les comptes sont certifiés sans réserve et sans observation.

Aucune question n'ayant été posée l'assemblée approuve la quatrième résolution à l'unanimité.

V - Cinquième résolution présentation des comptes et affectations des résultats

M POMMIER Directeur de l'établissement présente le rapport financier de E.R.R.D .cf. rapport

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I	521 878.17 €	519 801.17 €	2 411 029.89 €	2 542 931.64 €	
Groupe II	1 643 163.43 €	1 912 864.59 €	35 183.00 €	49 065.60 €	
Groupe III	324 336.20 €	304 706.77 €	111 735.51 €	99 002.04 €	
TOTAL DES CHARGES	2 489 377.80 €	2 737 372.53 €	2 557 948.40 €	2 690 999.28 €	
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	68 570.60 €	- €	- €	46 373.25 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	2 557 948.40 €	2 737 372.53 €	2 557 948.40 €	2 737 372.53 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

La dotation de la nouvelle année est insuffisante mais devrait être compensée par la revalorisation pathos et par les des crédits non reconductibles liés à la crise sanitaire.

M PASQUIER intervient et rappelle que dans une maison de retraite il existe 3 colonnes : soins/dépendance/hébergement avec des réserves identifiées qui peuvent compenser les déficits de chaque section.

M POMMIER propose les affectations suivantes

- a) Excédent section hébergement : **33 403.76€.**

Absorption de la perte de la section dépendance pour **7 288.83€.**

Le solde de **26 114.93 €** affecté en report à nouveau excédentaire.

- b) Perte constatée sur la section dépendance : **7 288.83 €**

Absorbée ci-dessus absence de réserve pour cette section.

- c) Perte constatée sur la section soins : **72 488.18 €.**

L'affectation de cette perte se répartit de la façon suivante :

Pour **68 211.07€** sur les réserves de compensation antérieures section soins.

- Sur le compte 10686120 réserve dédiée soins pour **58 206.41 €** (tableau ERRD suivi affectation des résultats 106856).
- Sur le compte 10687100 réserve de compensation des charges d'amortissement soins **10 004.65 €.** (Tableau ERRD suivi affectation des résultats 106857).

Il reste à affecter **4 277.12 €.** Cette somme est affectée en report à nouveau déficitaire sur EPRD 2021 car cette somme sera absorbée par la revalorisation de la dotation soins 2021, en raison de la prise en compte du nouveau pathos et des engagements de financement de la SEGUR par les ARS. Il apparaît donc dans le tableau ligne 11501 pour **26 114.93€ - 4 277.12 €** soit un report au titre de l'exercice 2020 de **21 837.81€).**

Le report à nouveau excédentaire nous permet d'absorber le report à nouveau déficitaire incluant l'affectation des résultats de 2019 (**-5 078.28€**) qui se traduira par un solde en 2021 de **16 759€53** en report à nouveau excédentaire.

L'assemblée vote l'affectation des résultats tel que présentée à l'unanimité.

VI – Sixième résolution : Quitus de la gestion et de la gouvernance

L'assemblée réunie donne Quitus de la gestion et de la gouvernance à M le Président à l'unanimité.

VII - Questions diverses

M Nicolas BERTRAND prend la parole et adresse ses félicitations au regard de l'engagement de M Le président au bout de quelques semaines d'exercice.

Il revient sur la présentation de Mr PASQUIER commissaire aux comptes pour préciser que si l'on commence à utiliser les réserves pour survivre, déficit N-1 + déficit N-2, cela signifie que l'aisance financière risque à terme de diminuer fortement.

Les dépenses étant depuis deux années supérieures aux recettes, il faudra se poser les bonnes questions dans les années à venir.

M BERTRAND pense qu'il faudrait regarder mieux le volet recettes et plus particulièrement le prix journalier car il faut se donner les moyens en fonctionnement pour accueillir au mieux les résidents.

La question étant : doit-on attendre ou adopter d'emblée une mesure corrective ?

M LEGOIS ajoute qu'il faudrait faire des études comparatives.

M POMMIER précise qu'actuellement on se trouve dans la moyenne basse en termes de prix de journée (57 euros) et qu'il manque environ 5 euros au prix de journée.

Concernant La gestion des ressources humaines, M POMMIER précise que tout est calculé pour avoir des coûts moindres, notamment le recours aux contrats aidés.

Il pense aussi qu'il faut revoir les budgets soins, hébergement et dépendance.

Si impact sur le budget soins, il faut revoir le pathos.

Concernant les revalorisations salariales, M POMMIER ajoute que celles-ci dépendent de la convention collective CCN51, le Ségur venant s'ajouter à celles-ci, soit pour un total d'environ 200.000 euros.

Il rappelle aussi que pour le moment la prime Ségur n'est financée qu'à hauteur de 75%, et qu'à partir de septembre 2021, s'il n'y a pas de complément à la dotation pour cette aide, il ne sera plus en mesure de verser les 190 euros aux personnels.

D'une façon générale, il précise que l'équilibre budgétaire des établissements va souffrir si les dotations promises ne sont pas allouées dans leurs intégralités.

M POMMIER insiste en prônant la vigilance car malgré la revalorisation des dotations, en lien avec l'augmentation du GIR et du PATHOS, celle-ci ne couvre pas les augmentations salariales liées au besoin en personnel nouveau plus qualifié.

Fin de la discussion.

L'assemblée générale est levée à 19h05.